

Section 3 : Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

<p>➤ Notions Term. : Égalité, discrimination, assurance / assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, protection sociale.</p> <p>➤ Rappel de 1^{ère} : État-providence, prélèvements obligatoires, revenus de transfert.</p>	<p>On s'interrogera sur les fondements des politiques de lutte contre les inégalités en les reliant à la notion de justice sociale ; on rappellera à ce propos que toute conception de la justice doit répondre à la question : « L'égalité de quoi ? ». On distinguera égalité des droits, égalité des situations et égalité des chances.</p> <p>On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité : risques de désincitation et d'effets pervers.</p>
---	---

La justice sociale est un concept un peu flou. La justice sociale est la manière de répartir des biens et des ressources selon une règle d'égalité préétablie.

Comment les pouvoirs publics à travers les politiques économiques et sociales qu'ils mettent en œuvre, y contribuent. Ces politiques de lutte contre les inégalités et les discriminations ne sont néanmoins pas affranchies des contraintes économiques qui pèsent sur l'action de l'État. Elles peuvent susciter aussi des effets pervers et des désincitations.

→ Voir <http://www.defenseurdesdroits.fr/>



- Q1 Quel est le rôle du « Défenseurs des droits » ?
- Q2 Quelles catégories de personnes peuvent subir des discriminations ?
- Q3 Qu'est-ce qu'une discrimination ?

A. Les fondements de la justice sociale : l'égalité de quoi ?

1) Egalité des droits, des chances et des situations

On distingue 3 types d'égalités : **L'égalité des droits**, chacun a un égal accès aux services collectifs. Ensuite, **l'égalité des chances**, tous les individus disposent d'une dotation initiale identique. Enfin, **l'égalité des situations**, les écarts entre positions économiques et sociales sont faibles.

1- Egalité des droits et des chances à l'école

La question de la justice acquiert une importance croissante dans les débats sur l'école. Cela résulte d'un principe essentiel des sociétés démocratiques : l'égalité des droits. C'est pourquoi le droit à l'éducation, et même à l'éducation tout au long de la vie, constitue une référence importante des politiques éducatives. Une autre raison explique l'acuité des débats sur la justice scolaire : l'éducation et le diplôme constituent un enjeu décisif dans un système économique marqué par les mutations de la structure des emplois et une sélectivité accrue du marché du travail. Dès lors, la réussite ou l'échec scolaire, les procédures d'évaluation et d'orientation des élèves sont soumis à un examen critique au nom de principes de justice. Le premier principe mis en avant et qui semble faire l'objet d'un large consensus est celui de l'égalité des chances. Ce principe a une portée critique forte puisqu'il permet de souligner que les enfants de cadres et d'ouvriers, les filles et les garçons, n'ont pas des chances égales de bénéficier de telle ou telle orientation. Mais si l'égalité des chances renvoie à un principe méritocratique, elle ne remet pas en cause la hiérarchie des filières, des diplômes, des établissements, elle demande simplement que chacun ait des chances égales d'accéder aux différentes positions. L'égalité des chances est donc compatible avec une grande inégalité de résultats. De plus, l'idéal méritocratique est lui-même l'objet de critiques : est-ce vraiment en fonction de leur seul « mérite » que les élèves sont évalués ? L'élève travailleur qui obtient des résultats médiocres est-il jugé en fonction de son mérite ? Le principe méritocratique et l'égalité des chances peuvent donc servir de justification à un système scolaire élitiste. Or cet élitisme peut avoir des effets négatifs sur les performances moyennes des élèves en matière de maîtrise des connaissances.

Alain Beitone (dir.). *Sciences Sociales, Aide-mémoire*, Dalloz-Sirey, 2009.

Q1 Qu'est-ce que l'égalité des droits ?

Q2 Expliquez la phrase soulignée.

2- L'égalité des places ou des situations

L'objectif égalitaire premier est la lutte contre les inégalités. Dans nos sociétés, l'alternative pratique réside entre la réduction de l'écart entre les places et la protection de ces places, par la sécurisation des parcours de vie.

Concrètement, c'est cette seconde voie qui a largement été entreprise, en France tout au moins. Dès lors, le principal instrument au service de l'égalité des places est l'État-providence : plus il est développé, plus les indicateurs d'inégalité sont faibles. Le mouvement vers l'égalité est ainsi surtout passé par la sécurisation des places occupées grâce à l'assurance-chômage ou à l'assurance-maladie : les places ont été sécurisées, l'égalité a été obtenue en limitant les risques engendrés par les aléas de la vie.

La création de services publics, nombreux, puissants et universels, a aussi été un moyen de tendre vers cette égalité des places

Manuel SES, Hachette, 2012

Q1 Quelles sont les deux possibilités pour parvenir à l'égalité des situations ?

Q2 Quelles ont été les 2 politiques développées par l'État pour garantir cette égalité des situations ?

Q3 Qu'est-ce que l'État-providence ?

Récapitulatif :

- **Question de cours : À partir des 2 documents précédents, compléter la tableau ci-dessous :**

	Egalité des droits	Égalités des chances	Égalités des situations
Principe			
Exemples et manifestations			

2) De l'égalité à l'équité

→ Document 5 p.335 Répondre aux questions proposées.

→ Le concept d'équité est souvent associé à celui de **justice sociale**, et plus particulièrement à l'analyse qu'en fait **J. RAWLS**. Des règles « équitables » reposent sur quelques caractéristiques majeures :

- tous les individus doivent bénéficier d'un **droit égal aux libertés fondamentales** (liberté d'expression, de propriété, etc.)
- les individus doivent tous disposer des **mêmes chances** pour accéder à n'importe quelle position sociale (l'égalité des chances doit donc être la norme)
- les **moins favorisés peuvent être traités différemment** (par les pouvoirs publics), afin que leur situation s'améliore. Ce dernier principe justifie donc des inégalités de traitement.

Récapitulatifs :

- **Question de cours : Qu'est-ce que le principe d'équité ?**
- **Synthèse : Montrez que la réduction des inégalités de situations peut être nécessaire pour assurer l'égalité des chances.**

3) Une société méritocratique est-elle une société juste ?

→ Documents 1 et 4 p.336-337 Répondre aux questions proposées.

Récapitulatifs 2 :

- **Question de cours : Qu'est-ce que la justice sociale ?**
- **Synthèse : Montrez que la démocratie, seule, ne parvient pas à assurer la justice sociale.**

B. Comment l'État peut-il contribuer à la justice sociale ?

1) Fiscalité et services collectifs

La fiscalité est la somme des impôts collectés par l'État. Elle permet entre autres de financer des services collectifs, tels que l'École et l'hôpital. Comment la fiscalité et les services collectifs contribuent-ils à plus de justice sociale.

3- L'impôt progressif

Les impôts, directs et progressifs, relèvent d'une distribution à l'endroit (des plus riches vers les plus pauvres) et sont à cet égard clairement les plus justes. (...) En France, les principaux impôts progressifs sont l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune et l'impôt sur les successions (droits de mutation à titre gratuit). L'impôt sur le revenu est ainsi créé en 1842 en Grande-Bretagne, en 1882 en Norvège, en 1913 aux États-Unis d'Amérique, en 1914 en France. Thomas Piketty fait de cet impôt progressif le principal outil de réduction de l'inégalité, dès lors que ces taux marginaux supérieurs sont suffisamment confiscatoires pour les grandes fortunes. Ainsi, selon ses données, en France en 1900, le premier centile de revenu concentrait 20 % des revenus ; en 2000, il n'en concentrait plus que 6 %. Le taux d'effort moyen des ménages, soit la part de leur revenu que chaque ménage consacre à payer l'impôt sur le revenu, est clairement croissant selon le revenu perçu.

Après paiement de l'IRPP(1), l'inégalité régresse puisque « l'indice de Gini » passe en France de 0,38 à 0,35. Il existe une hiérarchie au sein des impôts justes.

Certains impôts progressifs sont ainsi plus justes que d'autres comme l'affirme Camille Landais. C'est le cas de l'ISF, plus juste que l'IRPP, car les inégalités patrimoniales sont bien supérieures aux inégalités de revenu.

Alexis Trémoulinas, *Comprendre la fiscalité*, Bréal, 2011.

(1) Impôt sur le revenu des personnes physiques.

Q1 Expliquez le principe de l'impôt progressif. Connaissez-vous d'autres types d'impôt ?

Q2 Pourquoi un impôt progressif est-il plus juste ?

→ Documents 1 et 2 p.340 Répondre aux questions proposées.

2) Redistribution et protection sociale

La protection sociale repose sur 2 piliers : l'assurance et l'assistance. L'assurance est financée par les cotisations sociales et permet de délivrer des prestations sociales en cas de besoin. L'assistance est financée par l'impôt et octroie un filet de sécurité minimum.

→ Document 3 et 4b p.339 Répondre aux questions proposées.

Récapitulatif :

- **Question de cours : Quelle la différence entre les principes de l'assurance et ceux de l'assistance ?**
- **Synthèse : Montrez comment la redistribution agit sur les inégalités.**

3) La lutte contre les discriminations

Les pouvoirs publics mènent des politiques de lutte contre les discriminations qui prennent soit la forme de mesures visant à réduire ou à sanctionner la discrimination négative, soit celle de mesures visant à promouvoir une « discrimination positive ».

→ Documents 4 et 5 p.341 Répondre aux questions proposées.

Récapitulatif :

- **Question de cours : Qu'est-ce que la discrimination positive ?**
- **Synthèse : Expliquez comment les services publics permettent de réduire les inégalités.**

C. L'efficacité des politiques d'équité en question

1) Les effets pervers de la redistribution

→ Document 1 p.342 Répondre aux questions proposées.

→ Documents 8, 9 et 10 p.344-345. Répondre aux questions proposées.

→ Certains économistes libéraux estiment que la lutte contre les inégalités présente des risques en termes **d'efficacité** collective.

Selon eux, les inégalités de revenu peuvent être positives, dans la mesure où, si le régime est **méritocratique**, elles **incitent au travail et à l'effort**. Dans cette optique, les libéraux estiment que des **minima sociaux (tels que le RSA) trop proches du SMIC désinciteraient** les individus à rechercher un emploi car l'écart entre le revenu d'activité et celui des aides sociales serait trop faible (et le retour à l'activité fait perdre les nombreuses aides sociales liées à l'absence d'emploi). Plus généralement, une redistribution trop généreuse **n'inciterait pas à l'activité** ce qui pénaliserait la croissance et le développement.

Par ailleurs, les inégalités permettraient de **favoriser l'épargne et l'investissement**. En effet, la propension à épargner (c'est-à-dire la part du revenu disponible consacrée à l'épargne) croît avec le revenu. La présence de très hauts revenus stimulerait donc l'épargne dans l'économie, base de l'investissement, lui-même moteur de la croissance économique. La **capacité de financement des investissements serait donc plus élevée** lorsque les inégalités de revenus sont fortes, contribuant ainsi à la prospérité nationale. Au final, les arguments libéraux remettent en cause la lutte contre les inégalités menées par les pouvoirs publics, en ce sens où celle-ci peut être inefficace économiquement.

Thèse à nuancer ...

La thèse selon laquelle la lutte contre les inégalités est à freiner doit cependant être discutée. Elle implique en effet que l'égalité des chances et la méritocratie soient parfaitement en vigueur dans la société. Or, les rémunérations dépendent encore aujourd'hui dans une large mesure d'autres critères que le seul mérite individuel, comme, par exemple, les rapports de force entre salariés et employeurs. Certaines inégalités n'ont donc pas de réel fondement économique. Certains économistes keynésiens jugent même que la lutte contre les inégalités est efficace. En effet, la redistribution des revenus (qui s'inscrit dans le cadre de la protection sociale) permet d'augmenter les revenus les plus faibles (c'est, par exemple, l'objectif affiché du RSA ou des allocations chômage). Or, les actifs aux faibles revenus sont ceux qui ont la plus forte propension à consommer (ils consacrent la grande majorité de leur revenu disponible à la consommation). Globalement, la redistribution doit donc avoir un impact positif sur la demande de biens et services des ménages (dans le même ordre d'idées, la mise en place d'un salaire minimum doit permettre à l'ensemble des salariés d'accéder à la norme de consommation). Le niveau global de consommation augmente donc ce qui, dans une logique keynésienne, relance la production des entreprises (qui doivent pouvoir répondre à cette demande croissante), dynamisant ainsi la croissance et l'emploi.

Source : Cned

Récapitulatif :

- **Question de synthèse : Quelles critiques peut-on apporter dans les effets de la protection sociale sur la pauvreté ?**

2) Une action publique sous contrainte

4- La contrainte d'endettement publique

Une première certitude est qu'un nouveau modèle de croissance financé à crédit n'est clairement plus une option possible depuis la crise : la contrainte de finances publiques s'impose à nous maintenant pleinement [...]. Indépendamment de la question de savoir ce qu'est l'efficacité véritable des mesures de relance, la France affronte un problème singulier de crédibilité. Certes elle jouit encore d'une réputation financière qui lui permet de se financer dans d'excellentes conditions et ce alors que par le passé elle n'a qu'exceptionnellement tenu ses engagements de maîtrise des déséquilibres budgétaires et de retour à la norme de Maastricht. Mais il ne serait pas responsable d'envisager que cette crédibilité puisse être sans condition transposée dans le futur.

La crise de la zone euro a produit un effet de loupe sur l'état des finances publiques des différents pays européens : la France est apparue comme un pays qui cumule un fort déficit, une accélération de sa dette publique et une médiocre performance de moyen- long terme en matière de déficits. La France est par ailleurs aujourd'hui partie prenante des dispositifs européens de supervision des déficits de finances publiques. Ces dispositifs sont en cours de formalisation et la tolérance à l'égard du non-respect des engagements est devenue beaucoup plus faible que par le passé. Ajoutons que la constitutionnalisation de la règle de l'équilibre budgétaire en Allemagne crée une forte pression politique pour la France. Les engagements pris par le gouvernement français sont surveillés par les investisseurs, par l'Allemagne et l'Union européenne.

Philippe Aghion, Gilbert Cette, Elie Cohen, Mathilde Lemoine, Crise et croissance : une stratégie pour la France, Conseil d'analyse économique, La Documentation française, 2011.

→ Documents 1, 2 et 3 p.346. Répondre aux questions proposées.

Récapitulatif :

- **Question de cours : Quels sont les facteurs structurels et conjoncturels du déficit de la sécurité sociale ?**
- **Synthèse : Pourquoi la lutte contre le déficit de la protection sociale peut aggraver les inégalités ?**